

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 22 mars 2018 - Aubonne

74 communes membres, 44 présentes, 29 excusées/absentes, équivalent à 172 suffrages sur 267, la majorité absolue est à 87 suffrages. (70 personnes présentes)

Sont représentées, les communes de :

Aubonne, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Bursinel, Chavannes-des-Bois, Chéserex, Coinsins, Commugny, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Daillens, Denens, Echandens, Eclépens, Féchy, Founex, Gingins, Givrins, Grens, Henniez, La Sarraz, Lavigny, Lussy-sur-Morges, Mex, Missy, Moiry, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Penthaz, Prangins, Rolle, Saint-George, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy-Avenex, Tannay, Tolochenaz, Trélex, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-le-Château.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Bremblens, Buchillon, Clarmont, Chavannes-de-Bogis, Coppet, Corbeyrier, Cuarnens, Dully, Etoy, Eysins, Genolier, Gilly, Gimel, Jouxtens-Mézery, La Rippe, Le Chenit, Le Vaud, Lully, Mauraz, Mies, Montagny-près-Yverdon, Montricher, Perroy, Saint-Cergue, Saint-Oyens, Vaux-sur-Morges et Yens.

* * * * * * * * * * * * * *

Points forts de l'assemblée générale

- Présentation de M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat.
 - M. Maillard a expliqué la composition et l'évolution de la facture sociale. Il a aussi traité des effets de la RPT et des PC familles et a souligné que le pourcentage de personnes bénéficiant du RI est pratiquement le même aujourd'hui qu'en 2006. Il a indiqué que le Canton n'était pas opposé à un transfert de points d'impôts pour financer la facture sociale, qu'il étudiait les motions Rapaz et Lohri. L'accueil est pour l'instant relativement favorable dans presque tous les partis.
 - D'autre part, M. Maillard s'exprime sur la formation des jeunes dans le Canton. De nouvelles mesures ont été prises depuis le 1^{er} janvier 2017 afin que les jeunes entreprennent une formation et ne soient plus à l'aide sociale.
- Nouvelle péréguation.
 - Mme C. Tinguely explique les décisions qui ont été prises jusqu'à maintenant pour élaborer le modèle : une facture sociale en CHF par habitant, la valeur du point d'impôts par habitant est maintenu comme critère de base, la couche population l'est également. Le modèle doit encore être testé commune par commune.
- Aménagement du territoire.
 - M. P. Stampfli fait le point sur le PDCn, la LATC et les ZIZA. De plus, il annonce deux nouveaux chantiers : NORMAT et la refonte du système CAMAC.
- Scolaire / parascolaire.
 - M. A. Suter explique les avancements de l'EIAP : les travaux arrivent à bout touchant et en mai, les communes seront informées du projet de l'EIAP et invitées à donner leur avis.



Ordre du jour:

- 1. Introduction et souhaits de bienvenue.
- 2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 30 novembre 2017 à Penthalaz.
- 3. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV:
 - · Nouvelle péréquation,
 - MCH2,
 - · Aménagement du territoire : LATC et ZIZA,
 - · EIAP,
 - GT Constructions scolaires,
 - · Formations proposées par l'AdCV,
 - · Droit d'initiative et de référendum des communes au niveau cantonal,
 - · Les gens du voyage.
- 4. Présentation de M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, intitulée « Facture sociale et mesures à prendre pour en limiter la hausse ».
- 5. Divers et propositions de l'assemblée.

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Madame Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Elle salue la presse, Monsieur Vincent Bapst, Municipal à Oulens-sous-Echallens ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle excuse l'absence de MM. Jean-Yves Thévoz et Michel Buttin, Membres du Comité de l'AdCV.

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, arrivera vers 20h20 car il participe à une séance à Berne avec la Confédération.

Elle remercie chaleureusement M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal à Aubonne, ainsi que la Commune et son concierge pour leur hospitalité.

Mme la Présidente passe maintenant la parole à M. de Mestral.

Ce dernier souhaite une cordiale bienvenue à l'assistance au nom de la Municipalité. La commune a créé un film de présentation qu'il désire présenter à l'assemblée ; il comporte de magnifiques images de notre commune hôte.

M. de Mestral présente ensuite Aubonne : il s'agit d'une petite ville qui a été oubliée lors de la construction de la ligne de chemin de fer entre Lausanne et Genève en 1858. Elle a perdu son statut de chef de district en 2008. Elle a un peu moins de 3'300 habitants, ce qui lui vaut d'être un grand village.

En 1234, Aubonne avait tous les traits requis pour obtenir le statut de ville, à savoir le château, des remparts et un marché hebdomadaire. Ce statut de ville lui a été octroyé par le diocèse de Genève. Le nom d'Aubonne vient du celtique Albona qui signifie source blanche. Au début du 15ème siècle, Aubonne comptait plus d'habitants que Nyon. Puis Aubonne a passé dans une sorte de gentille léthargie qui a laissé la ville plus ou moins intacte avec de nombreux témoins du passé. Charles-Ferdinand Ramuz a enseigné au Château.



Aubonne a émergé de cette léthargie au 20^{ème} siècle où sa population a cru de 75% en 50 ans. Des infrastructures ont donc été développées, telles que la piscine et les transports publics.

De 1896 à 1952, il existait un train qui allait d'Allaman à Bière via Aubonne.

Les Aubonnois sont des gens heureux, ils ont l'esprit large et un petit train à voie étroite, disait M. Franck Jotterand, Aubonnois, journaliste, auteur dramatique et critique littéraire.

Les biens culturels d'importance nationale suivants sont situés sur la commune : le château ainsi que la poudrerie. Cette dernière abrite aujourd'hui encore un savoir-faire internationalement reconnu. Le dôme de la tour du Château est la première chose que les visiteurs voient en arrivant. Elle a été construite par le Baron Tavernier et est d'un style oriental. Aubonne compte également un arboretum national.

Aubonne tient aussi son rôle de centre régional actif grâce aux nombreuses manifestations qui s'y déroulent et la mise à disposition de ses infrastructures.

Les sujets politiques actuels au sein de la Municipalité sont RIE III, le PGA (toujours en travail depuis 12 ans), les écoles. Il y a des nombreuses activités commerçantes dans le bourg et les habitants d'Aubonne dénotent d'un fort sentiment d'appartenance à leur village.

M. de Mestral remercie l'assemblée d'avoir pris la peine de venir.

L'assemblée applaudit. Mme la Présidente remercie M. de Mestral pour son intervention et son accueil.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 30 novembre 2017 à Penthalaz

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté tel que présenté avec une abstention.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 30 novembre 2017 à Penthalaz. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec six abstentions.

3. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Nouvelle péréquation

Mme C. Tinguely rappelle qu'elle a collaboré avec M. J.-Y. Thévoz, membre du Comité et M. A. Thévoz, de la fiduciaire Mazars et ancien chef des finances communales au sein du SCL de l'Etat de Vaud, afin d'élaborer une nouvelle péréquation. Le Groupe de Travail Péréquation créé au sein de l'AdCV a également participé aux travaux.

Il faut encore effectuer beaucoup d'analyses afin de savoir si l'idée est défendable. Pour l'instant, l'effet commune par commune n'a pas encore été calculé.

Mme C. Tinguely rappelle les objectifs qui ont été discutés lors de l'assemblée générale de Penthalaz le 30 novembre 2017 :

- Une péréquation simple et transparente ;
- Travailler sur des données fiables et disponibles rapidement ;
- Données acceptées par tout le monde, incontestées et non manipulables
 - le nombre d'habitants,



- les taux d'imposition des communes,
- les impôts encaissés par les communes (ACI) ;
- Une péréquation compréhensible par tous les élus et calculable par tous les boursiers.

Au niveau technique:

- Une péréquation sans plafond et sans seuil ;
- Eviter les cas de riqueur ;
- Pérenne sur plusieurs années.

Mme C. Tinguely explique les décisions qui ont été prises jusqu'à maintenant pour élaborer le modèle.

La facture sociale serait calculée en CHF par habitant. Le groupe de travail ne souhaiterait plus de péréquation à ce niveau et pense que cette idée apporterait de la transparence. L'évolution de cette facture pourrait aussi être suivie. Il en serait de même pour la facture policière.

D'autre part, si un jour la facture sociale était transmise au Canton, la bascule serait beaucoup plus facile. Ce transfert au Canton avait été également discuté à Penthalaz et demandé par une majorité des communes présentes.

La péréquation intercommunale serait traitée de manière horizontale. C'est le seul endroit où il y aurait une péréquation. Toutes les autres charges seraient calculées en CHF par habitant (comme pour l'AVASAD, les pompiers, la protection civile par exemple).

Mme C. Tinguely explique qu'il faudrait renforcer la solidarité entre les communes, suite aux modifications apportées à la facture sociale (CHF par habitant). Chaque commune devrait avoir les mêmes moyens. Actuellement, les citoyens sont attirés par certaines communes ; ils le sont plus pour des questions géographiques par exemple ; ceci ne résulte pas directement de la qualité de la gestion communale. La solidarité entre les communes est le but premier de cette péréquation.

La péréquation actuelle est basée sur le point d'impôts par habitant et le groupe de travail souhaiterait garder cette donnée (point d'impôts par habitant = ensemble des revenus des impôts encaissés par une commune divisé par le taux d'impôts puis divisé par le nombre d'habitants).

Les types d'impôts qui rentreraient dans ce calcul ont été discutés et différents éléments ont étés soulevés :

- Impôt sur les frontaliers : doit-il encore être traité différemment ? Quelles sont les raisons économiques ?
- Cas de Jouxtens-Mézery où le Tribunal fédéral a confirmé que l'impôt foncier à 1% est une base à prendre en compte dans la péréquation, même si la commune ne l'encaisse pas.

En modélisant le projet de nouvelle péréquation, le groupe de travail s'est rendu compte qu'une couche population est indispensable. Les villes ont des charges que les agglomérations plus petites n'ont pas. Supprimer la couche population serait difficilement



défendable. La particularité du Canton de Vaud est de n'avoir que peu de villes, seules une dizaine sont qualifiées en tant que tel, sur 309 communes au total.

Une autre question qui a été soulevée : doit-on garder les dépenses thématiques dans la péréquation ou doivent-elles être traitées au niveau du Canton ?

Mme Byrne Garelli remercie Mme C. Tinguely et MM. J.-Y. Thévoz et A. Thévoz pour tout le travail effectué sur la péréquation et sa modélisation.

MCH2

En l'absence de M. J.-Y. Thévoz, Mme C. Tinguely présente le sujet.

L'UCV, I'AdCV et l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC) ont rencontré le département de Mme Métraux afin de définir une feuille de route pour l'introduction de MCH2. La date d'introduction est fixée à 2020-2021. Le groupe technique s'est déjà réuni à plusieurs reprises.

Deux groupes ont été constitués :

- Un groupe politique et
- Un groupe technique.

Mme C. Tinguely fait partie de groupe politique et représente l'AdCV. L'UCV en fait également partie ainsi que l'ACVBC, la préfecture, le service des communes ainsi que KPMG, qui accompagne le département de Mme Métraux dans la mise en place de ces nouvelles normes comptables.

M. J.-Y. Thévoz fait partie du groupe technique et représente l'AdCV. Il y a également un membre de l'UCV, de l'ACVBC ainsi que 3 communes pilotes : Pully (qui est une grande commune ayant un service industriel), Jongny et Daillens (dont M. Thévoz est le syndic). L'AdCV a attaché beaucoup d'importance au fait que les petites communes soient représentées afin de pouvoir étudier l'impact de ce changement sur des villages ayant moins de personnel et de moyens. Un accompagnement devra peut-être être mis en place. La ville de Lausanne a également été prise en compte car elle a par exemple des produits dérivés dans ses finances ce que n'ont certainement pas d'autres communes. Le groupe est également accompagné par KMPG pour le support technique.

Mme C. Tinguely demande aux communes de s'assurer que leur logiciel comptable pourra supporter MCH2 quand celui-ci sera déployé. Si une commune se voit dans l'obligation de changer de logiciel, l'investissement risque d'être important.

Aménagement du territoire : LATC et ZIZA

M. P. Stampfli va aborder 5 points terminés ou en cours au sujet de l'aménagement du territoire.

PDCn

Il a été validé par la Confédération. Fin novembre 2017, l'AdCV s'est rendu compte que le SDT avait modifié le taux de saturation de 80% à 100%. Selon les explications de Mme de Quattro, ceci n'aura pratiquement pas de conséquences pour les communes. L'AdCV suivra le dossier de près car elle a des doutes à ce sujet.



LATC

La première lecture au Grand Conseil est terminée. Malheureusement, plusieurs prises de positions contraires à la volonté de l'AdCV ont eu lieu, notamment l'art. 32 LATC (introduction de zones à développement différé) a été balayé, en compensation entre autre du droit d'emption. A titre personnel, M. P. Stampfli est déçu de ces alliances politiques. Il espère que les besoins des communes seront plus pris en compte par les Députés lors de la deuxième lecture, notamment l'art. 32 qui permettrait de faciliter les discussions entre les autorités et les propriétaires qui voient leur parcelle revenir en zone agricole.

ZIZA

Dans le cadre des discussions qui ont eu lieu autour des futures directives portant sur les ZIZA, le Canton a peiné à entendre les revendications des communes, notamment dans le cadre de la gouvernance pour laquelle l'AdCV et l'UCV privilégient une gouvernance locale, voire par district ou par région organisée. De ce fait, l'AdCV et l'UCV lui ont envoyé une lettre commune le priant de ne pas se prévaloir d'un quelconque accord de leur part lors de la prochaine mise en consultation de ces directives. Les associations défendent entre autre les coups partis (situations acquises où les dossiers de nos membres sont actuellement bloqués depuis plusieurs mois suite au PDCn).

Deux nouveaux chantiers ont été ouverts :

NORMAT

L'objectif est de répondre aux besoins futurs du cadastre et que le système du Canton soit compatible avec celui de la Confédération. Ceci nécessite une adaptation de la typologie des zones. La Confédération définit 27 types de zones. Le Canton, selon la directive NORMAT actuelle, en définit 37. En comptant toutes les communes du canton de Vaud, il existe 3'990 types de zones!

C'est un dossier très technique que l'AdCV suit de près.

Refonte du système CAMAC

Ce chantier est nécessaire pour renforcer la qualité des données, simplifier la saisie et faciliter l'échange des données. Les communes participeront à ce projet (1 commune par district). M. P. Stampfli demande à l'assemblée si des communes désirent participer à ce groupe de travail.

Mme la Présidente demande aux personnes intéressées de s'adresser directement à M. P. Stampfli à la fin de la séance.

EIAP

M. A. Sutter rappelle que l'EIAP est composé de 10 représentants de communes, 1 par district.

L'EIAP a passé en revue les normes actuelles parascolaires selon deux catégories :

- 1) Le nombre d'éducatrices par enfant : ce point a un impact sur les coûts qui retombent sur les communes.
- 2) Les normes (hauteur des tables, nombre de wc, etc.) : le but était de simplifier la situation actuelle.



Les travaux arrivent à bout touchant et en mai, les communes, les organismes et les institutions qui ont été consultés par l'EIAP seront informés du projet de l'EIAP et invités à donner leur avis.

Le but est de transmettre ensuite à l'OAJE les nouvelles normes au 30 juin, pour introduction au 1^{er} janvier 2019.

M. A. Sutter ajoute que des ateliers de formation seront organisés dans le courant du 2^{ème} semestre 2018 afin d'aider les communes à comprendre les nouvelles normes.

GT Constructions scolaires

M. A. Sutter explique que l'AdCV et l'UCV travaillent conjointement sur ce dossier et que les deux associations sont bien en phase.

Suite au départ de Mme C. Lyon, le GT a une nouvelle interlocutrice en la personne de Mme C. Amarelle.

M. A. Sutter souligne l'intensification du rôle de l'informatique au sein des écoles. Mme C. Amarelle a dit dans les médias qu'elle désirait faire évoluer le matériel pédagogique autour de l'informatique, ce qui pourrait coûter très cher. L'UCV et l'AdCV désirent une liste claire de qui paie quoi. Les associations demandent une standardisation, la possibilité d'acheter en groupe et des directives claires.

Il cite l'exemple du matériel informatique qui a une durée de vie de 3 à 5 ans, alors que le mobilier en une de 10 à 20. Par conséquent, il est indispensable d'avoir un mécanisme clairement défini entre l'Etat et les communes.

- M. Scott Adams, Muncipal à Givrins, demande à quelle date les travaux vont aboutir.
- M. A. Sutter lui répond que pour l'instant, le dossier traîne mais il table sur un horizon de 9 à 12 mois, à condition que le dossier avance à nouveau.

Formations proposées par l'AdCV

M. S. Chemouny explique que l'AdCV envisage de proposer différentes formations dans un avenir proche. Certaines d'entre elles pourraient être payantes.

Les formations qui ont été relevées sont : facture policière, péréquation, les élections complémentaires, formation des Municipalités des petites communes, les compétences des conseils communaux et généraux, ateliers EIAP.

A noter que M. J.-Y. Thévoz donne tout prochainement une formation sur la péréquation au Conseil communal de Buchillon.

M. S. Chemouny ajoute que ceci constitue un travail substantiel qui ne se fera que si les communes montrent leur intérêt.

Pour toutes les demandes, les Municipalités peuvent s'adresser au Secrétariat général de l'AdCV : sq@adcv.ch / 021.826.11.41.

M. T. Graf, Municipal à Missy, demande, dans le cadre des élections complémentaires, s'il sera un jour possible d'élire un membre tacitement dans un conseil général. Ceci peut se faire dans un conseil communal. Il ajoute qu'il est difficile actuellement de trouver du monde et il se demande si le Grand Conseil pourrait faire changer ceci.



M. S. Chemouny lui répond que c'est effectivement la loi sur les droits politiques qui définit ceci et que, par conséquent, il faudrait changer la loi. Il ajoute qu'il a entendu que cette loi sera révisée prochainement.

Droit d'initiative et de référendum des communes au niveau cantonal

M. H. Kappeler rappelle que le 17 juin 2007, le Peuple vaudois a refusé une initiative demandant à ce qu'un droit d'initiative et de référendum soit donné aux communes au niveau cantonal (à l'époque, l'initiative demandait une dizaine de communes pour lancer une initiative ou un référendum).

Au vu de la perte d'autonomie et de compétences des communes, M. H. Kappeler pense qu'il serait peut-être temps de réfléchir au lancement d'une nouvelle démarche dans le même sens.

A cet effet, il propose de constituer un groupe de réflexion avec des communes membres et demande à l'assemblée si des personnes sont intéressées.

Il ajoute que cette possibilité existe déjà dans les cantons du Jura, Soleure, Bâle Campagne, Zurich et du Tessin par exemple.

- Mme M. Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars, demande qui peut faire un référendum ? L'administration communale, des habitants de la commune ? M. H. Kappeler lui répond que ce sont les Municipalités, les Exécutifs.
- M. J. De Benedictis, Municipal à Echandens, demande s'il ne voit pas un risque au final que ce soit les Municipaux et non pas les communes qui parlent et que ce droit de référendum ne soit pas donné aux Municipaux plutôt qu'aux communes ?
- M. H. Kappeler lui répond qu'il ne comprend pas, les Municipaux étant des représentants de la commune, ce sont les Exécutifs des communes.
- M. J. De Benedictis ajoute que ce sont également des citoyens à part entière. Il demande s'il n'y a pas de risque au final.
- M. H. Kappeler lui répond que ceci n'est qu'un projet et qu'il peut être discuté afin de trouver la meilleure solution (la Municipalité, le législatif?). L'idée de l'époque peut très bien être modifiée. Il ajoute que rien n'est fixé, rien n'est fait, il désire seulement prendre la température.
- Mme B. Regamey, Municipale à Saint-Prex, explique qu'à son avis cette question a une certaine importance. Avant de pouvoir se prononcer, elle devrait d'abord être discutée en Municipalité.
- M. H. Kappeler lui répond que la question est pertinente mais que ce soir il désire simplement savoir si l'assemblée est d'accord de créer un groupe de travail qui réfléchirait et préparerait un projet qui serait ensuite présenté lors d'une assemblée générale.
- M. T. Graf, Municipal à Missy, demande si sa question précédente concernant sa commune (élection tacite d'un membre au sein d'un conseil général) pourrait faire l'objet d'une initiative si 10 communes s'alliaient pour la lancer?
- Mme J. Byrne Garelli lui répond qu'actuellement ce n'est pas possible mais que le projet de M. H. Kappeler le permettrait effectivement.



Mme la Présidente remercie M. H. Kappeler pour son intervention et demande aux personnes intéressées de s'adresser directement à lui à la fin de la séance. L'AdCV pourrait ensuite organiser une rencontre pour discuter du sujet.

Les gens du voyage

M. H. Kappeler explique qu'un groupe de travail, auquel il a participé, a été créé sous l'égide du préfet Etienne Roy.

Les points qui ont été évoqués sont :

- l'utilisation des parcelles agricoles, privées ou communales, avec ou sans location,
- les travaux de peinture, la pollution des sols et rivières, la gestion des déchets,
- l'autorisation communale.

Les agriculteurs manquent d'informations quant à l'utilisation de parcelles agricoles. Les gens du voyage utilisent parfois des peintures sans protection, ce qui pourrait créer des pollutions.

Au niveau communal, il s'agit de savoir si le règlement communal autorise ou non les caravanes. Si le règlement ne stipule rien, un agriculteur pourra autoriser les caravanes jusqu'à une durée de 4 jours (avec ou sans location). Pour un délai plus long, c'est la commune qui doit délivrer les autorisations.

- M. H. Kappeler montre différents documents qui sont disponibles. Ils peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de l'AdCV et seront prochainement mis sur le site :
- directives du 25 février 2013,
- formulaire de décision de l'ayant-droit,
- contrat de location,
- ordre d'évacuation, qui doit être signé par le préfet.
- M. H. Kappeler ajoute que Mme Ch. Borloz, juriste auprès de la police cantonale, a fait remarquer qu'un ordre écrit d'une autorité civile ou pénale est nécessaire en vue d'une évacuation par la gendarmerie.
- Le 26 janvier, M. H. Kappeler a également participé à un séminaire à Berne avec M. E. Roy. Ce séminaire a traité uniquement des Yéniches (minorité suisse). Le canton de Vaud a beaucoup de retard en la matière. Le Canton d'Argovie possède environ 8 sites d'accueil.
- M. H. Kappeler rappelle que M. E. Roy est encore à la recherche de parcelles qui pourraient être mises à disposition des Yéniches.
- M. Maillard n'étant pas encore arrivé, Mme Byrne Garelli passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Divers et propositions de l'assemblée

Les prochaines assemblées générales auront lieu les :

- 28 juin 2018 à Eclépens, conférencier à définir ;
- 20 septembre 2018 à Gimel, M. Frédéric Grognuz, Cour des comptes : méthodes de travail de cette institution ;
- 29 novembre 2018 à Henniez, Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat.



La sortie récréative 2018 se tiendra le

1^{er} juin 2018

La Présidente remercie vivement Lully, Lussy-sur-Morges et Tolochenaz pour l'organisation de la sortie récréative 2018 et passe la parole à M. P. Jaberg, Syndic de Lussy-sur-Morges. Il présente à l'assemblée le programme de la journée : visite de la Maison de la Rivière à 16h00, apéro et repas à la salle communale de Tolochenaz dès 18h00. Côté animation, le Vufflens Jazz Band et le Denen-S Gospel seront de la partie! M. Jaberg invite l'assemblée à venir nombreux à cette belle sortie.

Mme J. Byrne Garelli remercie M. P. Jaberg pour son alléchante présentation et ajoute que l'AdCV et ses membres se réjouissent d'ores et déjà d'y participer.

Mme J. Byrne Garelli demande s'il y a des candidats pour l'organisation de la sortie récréative 2019 et ajoute que si une commune a un projet, elle peut s'adresser au Secrétariat général.

Mme la Présidente annonce qu'au sein du Secrétariat, Mme Aebi, secrétaire administrative de l'AdCV, réduira son taux d'activité à 25% dès la mi-avril, car elle a trouvé un poste de secrétaire municipale à Chavannes-de-Bogis à 60%.

Mme J. Byrne Garelli termine ce point en expliquant qu'elle a participé à la première séance de présentation du guide pratique pour le respect des aspects sociaux (marchés publics) et recommande vivement d'y participer. Il reste encore quelques séances.

3. Présentation de M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, intitulée « Facture sociale et mesures à prendre pour en limiter la hausse »

Mme Byrne Garelli souhaite une cordiale bienvenue à M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard et le remercie d'être venu malgré un agenda bien chargé.

Durant sa présentation, Monsieur le Conseiller d'Etat a notamment expliqué la composition et l'évolution de la facture sociale.

Il a également rappelé les effets des mesures d'ajustement introduites en 2015 qui, selon ses chiffres, ont permis aux communes d'économiser CHF 40 millions environ.

Il souligne aussi que le pourcentage de personnes bénéficiant du RI est pratiquement le même aujourd'hui qu'en 2006. Par contre, la population globale du Canton étant en augmentation, le coût de la facture sociale est monté également.

Il a aussi traité des effets de la RPT et des PC familles.

Il relève enfin que l'idée d'un financement de la facture sociale par un transfert de points d'impôts des communes au Canton est sur la table et que deux objets parlementaires ont été déposés dans ce sens. Les partis politiques et le Conseil d'Etat pourraient y donner une suite favorable.

(Voir la présentation en annexe).



Mme Byrne Garelli remercie M. le Conseiller d'Etat pour son intervention.

Mme M. Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars, indique à M. le Conseiller d'Etat qu'il a mentionné la charge de 15 à 20% pour les communes lors de sa présentation. Mme Gaillard Houriet a ressorti les chiffres du budget 2018 de Bougy-Villars : ceci représente 59,3%.

M. Maillard explique que la facture sociale a un puissant effet péréquatif. La répartition commune par commune peut avoir de très fortes différences.

Mme Gaillard Houriet ajoute que 80% du budget de la commune part, dont 60% concerne la facture sociale. La marge de manœuvre qui reste à la commune est donc minime et les habitants ne le comprennent pas.

M. Maillard pense que le temps est venu de se poser des questions de fonds. L'accueil qui a été fait aux motions Lohri et Rapaz est pour l'instant relativement favorable dans presque tous les partis (NB: ces deux motions proposent la prise en charge de la facture sociale par le Canton moyennant un transfert de points d'impôts à celui-ci). Ceci assainirait le budget des communes. Il comprend qu'il est très difficile de faire un budget dans certaines communes car elles ne peuvent maîtriser qu'une partie des charges. M. Maillard ajoute que l'on vit dans un canton qui a une certaine unité, on a l'impression qu'il y a un certain équilibre du niveau de vie ; il y a bien des différences entre La Côte et La Broye mais à ses yeux, ce n'est pas frappant. Il explique que la valeur du point d'impôt dans le canton de Vaud va de CHF 18. – à Moudon jusqu'à CHF 1'400. – dans les communes les plus riches. Il y a des communes dont les habitants ont un revenu qui en moyenne est jusqu'à 80 fois supérieur à d'autres. C'est colossal. Il explique que les moyennes sont trompeuses, il peut s'agir d'une petite commune ayant 2-3 personnes très riches. Il prend l'exemple d'une commune avec un taux d'impôt à 35 ou 40 et une valeur du point d'impôt à CHF 800.--, comparée à une autre commune avec un taux d'impôt à 80 et une valeur du point d'impôt à CHF 20.--. La première commune avec un taux équivalent à la moitié de la deuxième, peut avoir jusqu'à 4 ou 5 fois plus d'argent pour fournir des prestations à ses habitants. Par conséquent, il est normal d'avoir un mécanisme péréguatif extrêmement puissant.

Mme Gaillard Houriet ajoute que sa commune a un taux de 67, ce qui n'est pas bas.

M. Maillard ajoute que M. J.-C. Mermoud est l'une des personnes qui a renforcé les effets péréquatifs. Ceux-ci ont permis aux communes de l'Ouest lausannois de pouvoir commencer à investir et construire des écoles pour ses enfants.

Mme R. Dolci, Municipale à Daillens, se réfère au tableau de répartition de la facture sociale (p. 5 de la présentation de M. Maillard), point 3.3 « hospitalisation d'urgence ». Mme Dolci demande s'il s'agit d'hospitalisation ou de consultation d'urgence.

M. Maillard lui répond que ce point a en fait relativement peu d'importance mais qu'à son avis il s'agit bien d'hospitalisations d'urgence. Lorsqu'il s'agit d'une urgence (touriste, gens de passage) qui nécessite une hospitalisation, c'est à charge de la facture sociale étant donné que ces personnes ne sont parfois pas assurées dans notre pays.

Mme Dolci demande si la fermeture des cabinets médicaux qui ne sont pas renouvelés et l'augmentation des personnes qui vont plus facilement aux urgences ont une influence sur ce point? M. Maillard lui répond que non, ce point concerne les urgences vitales qui doivent être traitées par une hospitalisation.

M. Maillard ajoute que concernant les requérants d'asile, ils sont théoriquement assurés. Ce point 3.3 concerne également quelques situations humainement difficiles de résidents en Suisse qui ont des besoins médicaux que l'assurance maladie ne couvre pas (maladies rares, médicaments pas couverts par l'assurance par exemple).



Mme Byrne Garelli dit à M. Maillard que lorsqu'elle a lu le rapport social vaudois 2017, elle a remarqué les éléments qui sont selon elles responsables des facteurs de pauvreté: un emploi précaire et le bas niveau de formation. Elle ajoute que souvent les deux sont liés. Vaud a une plus forte proportion de la population moins bien formée que les autres cantons suisses et les jeunes de 18 à 25 ans sont surreprésentés par rapport à la Suisse. 47% des bénéficiaires des aides sociales n'ont aucune formation professionnelle. Mme Byrne Garelli demande quelles sont les mesures qui sont prises par le Canton, ceci étant un vecteur de diminution de la facture sociale. Elle demande s'il y a un problème fondamental au niveau de la formation en général ou de la formation des jeunes dans le canton de Vaud.

M. Maillard lui répond que 100'000 personnes dans le canton de Vaud ont passé à l'aide sociale depuis 2006. La durée moyenne à l'aide sociale est d'environ 1 an. Le Conseil d'Etat a essayé d'orienter sa politique vers une augmentation de l'aide à la formation. Une aberration qui existait et qui a été corrigée est celle d'un jeune qui est à l'aide sociale. Il avait droit à l'époque à environ CHF 2'000. — par mois entre sa prise en charge de primes, son loyer et son forfait d'entretien. Il suffisait d'avoir 18 ans et de ne pas avoir de travail ni de formation. Si ce jeune se débrouillait pour trouver une place d'apprentissage, il perdait son aide sociale. Avec son revenu d'apprenti, il ne pouvait pas s'en sortir. Il devait demander une bourse d'étude qui était plafonnée à CHF 170.-. Le message de l'Etat était en quelque sorte « si tu ne fais rien, tu as droit à CHF 2'000.-, par contre si tu te formes, on divise l'aide de l'Etat par 10-12 ». M. Maillard ajoute que par conséquent, il était difficile de motiver les gens à entreprendre une formation. Aujourd'hui, les normes d'aide sociale ont été baissées, elles avoisinent plutôt CHF 1'600.— à CHF 1'700.— et le barème des bourses a été déplafonné afin de pouvoir garantir les besoins vitaux des jeunes. Le Grand Conseil a voté à l'unanimité une augmentation du budget des bourses de CHF 30 millions à CHF 50 millions. Selon le code civil, l'enfant est à la charge de ses parents, ceux-ci ont une obligation d'entretien jusqu'à l'âge de 18 ans, ou 25 ans si l'enfant est en formation. Si l'enfant n'est pas en formation, les parents n'ont plus l'obligation d'entretien. Donc le Canton ne peut rien demander aux parents d'un jeune de 18 ans qui est au RI.

M. Maillard prend l'exemple d'un jeune de 19 ans qui est en formation : ses parents doivent l'aider. Pour le calcul de la bourse, l'Etat prend le minimum vital des parents ; le montant supérieur à ce minimum vital peut revenir à l'enfant (si une famille de 4 personne a un revenu annuel de CHF 70'000.— avec un minimum vital de CHF 45'000.—, il reste un solde de CHF 25'000.— pour les études du jeune). Par conséquent, il n'obtiendra pas de bourse. Des familles à revenu très modeste reçoivent un refus de bourse, ce qui n'est pas compris.

Si ce même jeune n'étudie pas et demande l'aide sociale (il n'y a pas d'obligation d'entretien à l'aide sociale), on ne peut rien demander aux parents. Les juges fédéraux ont tout de même admis que si les parents étaient dans l'aisance, on peut leur demander quelque chose. Le problème étant que ce sont des juges fédéraux qui ont déterminé le niveau de l'aisance à environ CHF 220'000.— pour une famille de 4 personnes ...

Les bourses d'études s'arrêtent à CHF 70'000.— et l'aide sociale à CHF 220'000.— ...

M. Maillard explique que ceci figure dans le code civil et qu'il se bat pour changer. M. L. Wehrli a accepté de faire une motion. Il demande que l'obligation d'entretien des parents reste valable jusqu'à 25 ans, que le jeune soit étudiant ou au RI.

Malgré ceci, 3'000 jeunes sont sortis de l'aide sociale et sont devenu des apprentis. Ils ont un taux de réussite de 65%.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un jeune de 18 à 25 ans qui se présente à un Centre Social Régional (CSR) n'a pas droit l'aide sociale. Dans un délai de 3 mois, le Canton lui trouve



une mesure d'insertion. Durant ces trois mois, il obtient de l'argent sans être inscrit à l'aide sociale. Dès que le jeune entre dans la mesure d'insertion, il a droit à une bourse d'étude (les mesures d'insertion donnent droit dorénavant à des bourses d'études). Par conséquent, il entre dans la logique des bourses d'étude où le droit d'entretien des parents s'applique. Le jeune peut refuser mais il sera sanctionné par une baisse de 30% de l'aide sociale. Cette nouvelle mesure, l'ajout de l'art. 31bis de la LASV - loi sur l'Assurance sociale- et qui a été votée en 2016, a fait baisser de 30% le nombre d'entrées des jeunes à l'aide sociale depuis le 1^{er} janvier 2017.

M. Maillard ajoute qu'il faut absolument agir avant 18 ans. Un jeune sur 5 fait une $10^{\text{ème}}$ année car il n'a pas trouvé de place d'apprentissage. M. Maillard, en collaboration avec Mme Amarelle, songe à financer des écoles des métiers pour faire des AFP ou des premières années d'apprentissage à plein temps plutôt que de financer ces écoliers durant une $10^{\text{ème}}$ année. Le prix est quasiment équivalent. M. Maillard s'adresse à l'assemblée et lui indique qu'ils auront par conséquent besoin de places d'apprentissage. Durant cette législature, le Canton essaie de créer 1'000 places de plus d'apprentissage. 200 seront créées avec les moyens de l'Etat à la rentrée 2018 mais les communes ont un rôle à jouer en créant un poste d'apprentis à plusieurs par exemple.

Mme Byrne Garelli remercie M. Maillard. Elle explique qu'une discussion récurrente à l'AdCV est la progression de la facture sociale. M. Maillard en a parlé, il a cité le chiffre de 4,5% d'augmentation mais en réalité, Mme Byrne Garelli explique qu'entre les chiffres donnés pour le budget qui est fait par exemple en 2015 et le décompte final qui vient en 2016 pour les comptes 2015, les communes ont parfois de la peine à gérer les différences qui peuvent atteindre parfois CHF 30 voire 40 millions (pour l'ensemble des communes). Elle demande à M. Maillard comment cette situation pourrait être améliorée.

M. Maillard lui répond qu'il y a effectivement eu 2-3 mauvaises années. Il explique que les premiers chiffres du budget sont déposés en avril-mai. Le Service n'a que 2-3 mois de recul sur l'année et il doit essayer de faire une projection sur l'année en cours et l'année suivante. Dans des régimes très fluctuants, comme les subsides LAMal ou le RI, les prévisions 18 mois d'avance ne sont pas faciles. Si le chiffre donné en avril-mai passait, M. Maillard estime qu'il y aurait moins de surprises au niveau des communes. Dans un processus budgétaire, il y a des rabots ... les budgets sociaux, une fois rabotés, ne sont que des pronostics, car en fin de compte, ils devront quand même être payés. Il explique que les budgets sociaux sont souvent la variable d'ajustement pour boucler le budget. Ces opérations ont peut-être été exagérées, la pire année ayant été 2017 qui a montré un dépassement de quasi CHF 100 millions. M. Maillard explique que les subsides LAMal, qui concernent 220'000 personnes, sont décidés avant de connaître le montant des primes. Par conséquent, en 2018, le budget des subsides sera à nouveau faux. Par contre, la bonne nouvelle est que le budget RI, compte tenu de la baisse connue en 2017, sera enfin assez juste.

Mme Byrne Garelli ajoute que pour une commune comme Bougy-Villars par exemple, avec un fort effet péréquatif, la situation est terrible.

Mme Byrne Garelli remercie M. Maillard pour sa présentation et invite la salle à l'applaudir.



Mme la Présidente remercie l'assemblée pour sa venue et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Pour le PV : Catherine Aebi La séance est levée à 21h25

Calendrier 2018

- Vendredi 1^{er} juin, sortie récréative à Tolochenaz, Lully et Lussy-sur-Morges ;
- Jeudi 28 juin 2018, assemblée générale à Eclépens ;
- Jeudi 20 septembre 2018, assemblée générale à Gimel;
- Jeudi 29 novembre 2018, assemblée générale à Henniez.

Annexes

- Présentation de l'AdCV.
- Présentation de M. P.-Y. Maillard, Conseiller d'Etat.